Vaud

Santé

Spécialisé dans les troubles psy, un centre se développe à Lausanne

Le premier établissement psychiatrique ambulatoire privé de Suisse romande connaît un essor spectaculaire

Francine Brunschwig

Les Toises. Ce nom ne désigne aujourd'hui plus seulement une avenue lausannoise mais aussi le premier établissement psychiatrique ambulatoire privé de Suisse romande. Resté relativement discret, ce centre de psychiatrie et de psychothérapie - ouvert à l'avenue des Toises en 2009 et installé depuis 2012 dans l'ancien immeuble de PubliGroupe à l'avenue des Mousquines - s'est pourtant fait une place de choix dans le domaine des soins psychiatriques ambulatoires. Non sans susciter un certain débat parmi les psychiatres installés et au sein du CHUV, puisque nombre de professionnels actifs dans le centre en sont issus. Notamment la directrice et son adjointe, arrivée en avril 2013.

Près de 80 collaborateurs salariés - 25 psychiatres, 25 psychologues psychothérapeutes, 4 infirmiers, 3 assistants sociaux, 1 ergothérapeute, 2 psychomotriciens, 3 assistants sociaux, 2 psychomotriciens et du personnel administratif - œuvrent aux Toises, dont le développement a été spectaculaire.

Une offre différente

Rappelons que c'est en juin 2009 que le Dr Franziska Gamma, qui a exercé comme psychiatre au CHUV durant quinze ans, ouvre une petite structure à l'avenue des Toises. «A l'époque, rappelle le professeur Jacques Gasser, patron du département de psychiatrie du CHUV, le départ du Dr Gamma et l'ouverture de la nouvelle structure se sont faits en harmonie avec le CHUV. Il s'agissait de répondre à des besoins précis pour les patients psychotiques qui, après une hospitalisation, devaient être pris en charge dans le privé. Par la suite, le centre a connu un développement différent.» Fait-il concurrence au CHUV? «Non, chaque institution est différente», affirme le professeur Gasser.

Les Toises offrent une prise en charge ambulatoire couvrant tous les troubles psychiatriques. Six équipes pluridisciplinaires se partagent les soins aux adultes, aux enfants et adolescents, et bientôt aux personnes âgées. Un centre de jour



Dr Tiffen Raffray, directrice médicale adjointe (à g.), et Dr Franziska Gamma, directrice du centre. VANESSA CARDOSO

De nombreux praticiens

«Un centre privé a l'avantage d'offrir aux patients une continuité relationnelle avec leur thérapeute, ce qui n'est pas toujours le cas dans le public, où se succèdent les assistants»

Dr Franziska Gamma, psychiatre et directrice des Toises

a été ouvert en juin 2013, une unité d'urgence-crise est opérationnelle depuis début 2014. Une pharmacie, indépendante du centre, s'est également ouverte au rez-de-chaussée en septembre dernier.

Une «usine»?

Pour le Dr Franziska Gamma, psychiatre et titulaire d'un master en épidémiologie de l'Université Harvard à Boston, «un centre privé a l'avantage d'offrir aux patients une continuité relationnelle avec leur thérapeute, ce qui n'est pas toujours le cas dans le public, où se succèdent les assistants.» Alors qu'il faut souvent patienter des se-

vous chez un psychiatre installé - malgré une densité de psys élevée dans le canton de Vaud (*lire ci-dessous*) -, Les Toises se targuent de ne pas avoir de liste d'attente et de pouvoir accueillir un patient dans les quarante-huit heures. «Nous avons cinq à dix nouvelles demandes par jour», précise le Dr Tiffen Raffray, psychiatre, directrice médicale adjointe et titulaire d'un master en neurosciences. Entre 2500 et 3000 patients venant de toute la Suisse romande sont traités aux Toises.

Dans le milieu psy, certains par-

maines avant d'obtenir un rendez-

Dans le milieu psy, certains parlent anonymement des Toises

selon les régions. Ainsi le district

de Lausanne compte 93 spécia-

listes pour 100 000 habitants,

contre 9 dans celui de la Broye-

Selon les normes fédérales,

une densité de 34,5 psychiatres et

psychothérapeutes (224) serait

comme d'une «usine». «La priorité est la rentabilité, chaque thérapeute doit remplir des objectifs quant au nombre de patients vus», observe un psychiatre, qui a quitté le centre. «C'est une pression qui peut influer sur la relation thérapeutique. On écoute aussi parfois trop le patient, pour le garder.»

La réponse aux critiques

Des critiques que le Dr Gamma qualifie de mensongères et qu'elle réfute avec vigueur. «On écoute, tout simplement. Comment peut-on nous reprocher d'être à l'écoute du patient!» s'insurge la doctoresse, qui dément catégoriquement imposer un nombre de patients à voir. «Toute entreprise doit respecter un équilibre budgétaire. La règle, c'est la semaine de quarante-deux heures, avec trente-cinq heures d'activité clinique.»

Le Dr Gamma souligne la stabilité de l'équipe médicale «même si, en 2013, quatre psychiatres ont mis fin à leur contrat et qu'un pychologue a été licencié avec effet immédiat pour des faits contraires à l'éthique». Ce dernier cas est dans les mains de la justice.

Un Kurde de Vevey menacé d'extradition

Un opposant devrait être livré à la justice turque. Mobilisation en cours

L'avocat lausannois Hüsnü Yilmaz, qui défend le requérant d'asile de Vevey Özcan Dutagaci, ne cache pas sa stupéfaction: «L'Office fédéral de la justice a accepté d'extrader mon client condamné par la justice turque pour adhésion à une organisation illégale. Cette première peut inquiéter de très nombreux requérants d'asile, car ce chef d'inculpation est très fréquent en Turquie pour les opposants politiques.»

L'avocat assure que son client n'a commis aucun acte délictueux. La Turquie l'a condamné à 6 ans de prison pour avoir appartenu au groupe d'extrême gauche le Front révolutionnaire de Libération du peuple (DHKP-C) et pour avoir fourni des armes à cette organisation. Il a été condamné sur la base du témoignage d'un «repenti». Pour l'avocat, ce témoignage ne vaut rien: «Ce témoin n'a pas su reconnaître dans le prétoire des personnes qu'il avait accusées sur la base de photographies.»

L'accusé assure n'avoir jamais appartenu à ce groupe. En revanche, il a été condamné deux fois pour avoir dénoncé des actions des forces de l'ordre turques qu'il estimait contraires aux droits de l'homme. Le requérant d'asile de Vevey est cofondateur de l'Association pour les droits humains et la liberté.

Hüsnü Yilmaz a lancé deux recours. Le premier au Tribunal administratif fédéral pour obtenir le statut de réfugié et l'autre au Tribunal pénal fédéral pour faire révoquer la décision d'extradition. Des personnalités ont lancé un appel à l'Office fédéral de la justice pour qu'il revienne sur sa décision et n'en prenne pas d'autres du même acabit. La grande majorité des 110 signataires sont des élus de gauche, comme le conseiller aux Etats Vert Luc Recordon, ou des défenseurs notoires de l'asile, comme le cinéaste Fernand Melgar. S'y ajoutent les paraphes de deux conseillers nationaux PDC, le Vaudois Jacques Neirynck et le Fribourgeois Dominique de Buman.

La cheffe de l'information de l'Office fédéral de la justice, Ingrid Ryser, rappelle que le secret de l'instruction pour une procédure en cours ne permet ni de donner des informations ni de prendre position. Les considérants des juges fédéraux permettront peut-être de comprendre pourquoi Berne a prononcé une telle extradition. **J.FD**

PUBLICITÉ

Energie Nouvelle loi dès le 1^{er} juillet

Dans cinq mois, les nouveaux bâtiments construits dans le canton devront couvrir 20% de leurs besoins avec des énergies renouvelables. C'est une des principales nouveautés de la loi sur l'énergie débattue l'automne dernier au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a fixé son entrée en vigueur au 1er juillet prochain. Ce paquet législatif vise à diminuer fortement la consommation en énergies fossiles et électriques. Pour éviter un référendum, les députés avaient renoncé à interdire les chauffages électriques. M.-S.P.

Elle a dit

«On ne peut être qu'interpellé par l'augmentation récurrente des dépenses sociales»



Rallonge

Améliorations foncières aidées

«Avec une densité de

Vaud», note le Dr Karim

44,7 médecins pour 100 000 habi-

laquelle le plus de praticiens, 312,

Mais il existe de grandes disparités

sont recensés dans le canton de

Boubaker, médecin cantonal.

tants, la psychiatrie et psycho-

thérapie est la spécialité pour

Le Conseil d'Etat propose une rallonge de 8,5 millions de francs pour les améliorations foncières. Le crédit-cadre de 32 millions pour les années 2010-2014 étant épuisé. Le Conseil d'Etat précise que ce dépassement n'est pas dû à une mauvaise gestion, mais à un nombre de projets plus important que prévu. Les réalisations qui devraient être subventionnées vont de la consolidation de fosses à purin à la mise en place de réseaux écologiques en passant par la construction de réseaux d'eau. J.FD

Le chiffre

conforme aux besoins.

1,7

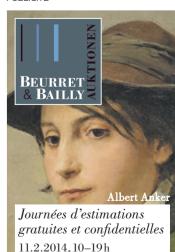
Vully.

En million de francs, c'est le montant des dépenses de l'administration vaudoise pour l'aide au développement en 2012. Ce chiffre est tiré du nouveau rapport sur les affaires extérieures du Conseil d'Etat. Cette somme a notamment permis la construction d'un bloc opératoire au Bénin et d'un réseau d'eau potable au Pakistan. La lutte contre l'excision au Mali et la promotion de la santé chez les Indiens yanomami au Brésil ont également bénéficié de l'aide vaudoise. M.-S.P.

Energie (suite)

Non au chauffage électrique

Dans la suite logique des débats sur l'énergie, le Vert Jean-Yves Pidoux dépose une initiative parlementaire visant l'interdiction des chauffages électriques d'ici à 2030. Dans l'article de loi qu'il rédige de toutes pièces, il prévoit des exceptions pour certains bâtiments et pour les propriétaires désargentés. Ce nouvel article 30a complétera la loi révisée qui entre en vigueur le 1er juillet, où ne figure pas l'interdiction pour les chauffages électriques déjà installés. Le texte devrait être présenté mardi au parlement. L.BS



gratuites et confidentielles 11.2.2014, 10–19 h Neuchâtel, Hôtel Beau-Rivage 12.2.2014, 10–19 h Lausanne, Hôtel Angleterre & Résidence

Schwarzwaldallee 171 4058 Basel Tel. 0613123200 info@beurret-bailly.com www.beurret-bailly.com